



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012**

**Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - COULON - BERTHOUD - LYOT - PETRILLO - DUBOIS - GOBET - GALLAND - Mmes EVANNO - LAGRANGE - COMTE - DASSONVILLE**

**Pouvoirs : M. DUBOIS à Mme LAGRANGE**

**Absent : M. SARAS**

**Convoqués en séance ordinaire le 02 AVRIL 2012 à 19 h 30**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Aurélie COMTE**

**Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 02/03/2012, le conseil délibère.**

**1<sup>ER</sup> POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 et AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Monsieur Cyrille COULON, adjoint aux finances, présente avec explications détaillées par chapitres, les comptes administratifs 2011 qui donnent les résultats suivants :

**1°) BUDGET GÉNÉRAL :**

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses : 693 453.53 € / Recettes : 851 635.71 €

D'où un excédent de clôture de 158 182.18 €.

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses : 430 009.26 € / Recettes : 165 435.95 €

D'où un déficit de clôture de 264 573.31 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil - APPROUVE le compte administratif communal 2011 et DÉCIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2011, soit la somme de 443 748 € au C/1068.

**2°) BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses : 17 648.12 € / Recettes : 45 250.76 €

D'où un excédent de clôture de 27 602.12 €.

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses : 53 264.72 € / Recettes : 222 904.07 €

D'où un excédent de clôture de 169 639.35 €.

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil APPROUVE le compte administratif assainissement 2011 et DÉCIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2011, soit la somme de 27 602.12 € au C/002.

**3°) BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉ EN PRÔLE » :**

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses et recettes : 101 136.95 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses : 101 137.00 € / Recettes : 101 136.95 €

Le Maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil APPROUVE le compte administratif ZAC en Prôle 2011 et CLOS définitivement ce budget.

**2<sup>ème</sup> POINT : VOTE DES BUDGETS 2012**

Sur demande de Monsieur le Maire, M. Cyrille COULON, adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal les budgets qui s'équilibrent respectivement, en dépenses et recettes, à savoir :

**BUDGET PRINCIPAL :**

**Fonctionnement** : 798 891 € / **Investissement** : 980 806 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

**Fonctionnement** : 64 838 € / **Investissement** : 205 681 €

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité VOTE lesdits budgets.

**3<sup>ème</sup> POINT : TRAVAUX SYDESL**

- **Enfouissement du réseau France télécom - Passage de la Fontaine Rabot**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que d'importants travaux d'enfouissement des réseaux électrique et éclairage public auront lieu courant 2012. Dans le cadre de ce programme, il convient de faire le nécessaire pour le réseau de télécommunication. Le coût des travaux s'élève à 19 000 € TTC. Une aide de 6 650 € pourra être accordée par le SYDESL (à hauteur de 30%) et par le Conseil Général (à hauteur de 5%).

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord financier de principe à la contribution communale d'un montant estimatif de 12 350 € TTC.

- **Remplacement matériel vétuste de type « boule »**

Monsieur le Maire informe les membres présents d'un courrier reçu en date du 12 mars 2012 du SYDESL proposant de remplacer 13 luminaires vétustes (Lotissements le Cols bardot et Les Cadolles) de type « boule ». Cette opération peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle du SYDESL en collaboration avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) à hauteur de 70 %.

Le coût des travaux HT est de 10 100 €. La participation estimative de la commune HT serait de 3 030 €.

Un accord de principe a été donné pour les 13 luminaires concernés.

- **Remplacement matériel vétuste - les Places - Rue de la Noierie - Rue du Moulin d'en Haut - le Bourg - Le Clos Bardot - En Créaut**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de remplacement du matériel vétuste (dossier n° 11RVEP00606) transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 9 326.16 € HT pour un total de 32 luminaires. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise notamment le coût HT à la charge de la commune pour 4 663.08 € arrondi à 4 700 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le projet présenté par le SYDESL.

**4<sup>ème</sup> POINT : CONTENTIEUX ENTRE LA COMMUNE ET UN ADMINISTRÉ**

Monsieur le Maire rappelle les faits du contentieux. Par référé du 30 décembre 2010, M. Dominique CLEMENT exposait dans sa requête :

-des infiltrations à l'intérieur de son habitation Route de Cluny dans les parties situées côté du domaine public,  
-l'impossibilité d'accéder à la voie publique par la porte donnant directement sur le domaine public en raison du rehaussement du trottoir qui en bloque l'ouverture (travaux de voirie réalisés en 1995).

Une proposition de protocole est soumise pour accord à la commune :

M. Clément renonce à initier toute procédure à l'encontre de la commune à savoir l'existence d'infiltrations dans sa propriété, s'engage à prendre en charge le remplacement de la porte ainsi que les travaux consistant à inverser le sens d'ouverture, s'engage à régler la moitié des honoraires de l'expertise soit 575 €

La commune s'engage à prendre en charge dans le délai de 3 mois à compter de la signature du protocole, les travaux du rehaussement du linteau de la porte pour un coût de 1 435.20 € TTC, selon le devis de M. MORELLET.

L'assurance de la commune s'engage à prendre en charge la moitié des honoraires de l'expertise soit 575 €.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le présent protocole.

**5<sup>ème</sup> POINT : LOGICIEL MAGNUS (comptabilité, paye, gestion des administrés)**

Le logiciel MAGNUS actuel (acquis en 1998) n'est plus adapté suite à l'installation du serveur. Des « bugs » de plus en plus fréquents fragilisent la performance du logiciel. Après contact pris auprès de l'éditeur et suite à une démonstration, le pack E-magnus permettra l'évolution d'une gestion complète en intégrant la future dématérialisation.

Exposé entendu, le Conseil à l'unanimité ACCEPTE le devis proposé pour la somme totale de 5 030 € HT.

**6<sup>ème</sup> POINT : PLANNING BUREAU DE VOTE**

Inscription des conseillers pour la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.

**7<sup>ème</sup> POINT : DEVIS**

De plus en plus la commune est envahie par des déjections canines. Pour y remédier, Monsieur le Maire propose une action préventive et pédagogique qui consiste à installer des stations de propreté sur des lieux stratégiques, notamment Place de l'Eglise. Un accord de principe est donné par l'assemblée (1 abstention) pour rechercher ce type de matériel et en savoir le coût.

Réfection et aménagement de chemins. Une visite sur les lieux sera organisée avec la commission voirie - Un devis sera également demandé au Syndicat de Cylindrage pour comparaison avant de prendre toute décision.

**8<sup>ème</sup> POINT : INFORMATIONS DIVERSES**

Fissures sur l'église St Germain : diagnostic en cours de réalisation.

Demande d'occupation du domaine public (terrasse) par le restaurant « Les Fourchettes »

Remise en circulation d'une partie de la voie communale n° 15 dite de Vaux à Verzé.

Venue de Mme Magali SELLES, secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire le 11/04/12 à 10 h en mairie.

Point sur le devenir du SIVOM du Val Lamartinien par Mme LAGRANGE.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 h 00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le LUNDI 14 MAI 2012 à 20 H 30.

Affiché le 13.04.2012